

Arythmie

Quatre médecins-adjoints à temps partiel nous quittent dans le Haut : nous allons trop vite dans la réorganisation du dispositif hospitalier cantonal. Un médecin-chef nous quitte dans le Bas : nous n'allons pas assez vite au contraire.

Notre canton est à l'heure de choix fondamentaux pour l'avenir de notre structure hospitalière. La perspective peut donner le vertige, nous en sommes conscients. Tous les acteurs ne se sentent pas prêts simultanément à vivre ces changements. Nous le comprenons.

En matière de pédiatrie, plus le temps désormais de tergiverser dans un dossier par ailleurs ficelé depuis plusieurs années. Ne pas décider rapidement signifierait la fin de la prise en charge hospitalière des enfants dans notre canton. Ni plus, ni moins.

Neuchâtel est riche de sa géographie, riche de sa démographie. Il faut toutefois savoir, lorsque la situation l'exige, mettre de côté sa sensibilité, du Haut, du Bas ou des vallées, pour voir l'intérêt général de la population du canton. Ne pas le faire dans ce cas de figure c'est, par un stérile tiraillement de maillots, amener à un magnifique autogol.

Pensons aux enfants d'abord : ils nous en seront reconnaissants, c'est sûr.

Pascal Rubin, directeur général

Nominations

La direction générale poursuit la nomination des médecins-chefs des départements médicaux. Ainsi, après la pédiatrie (PD Dr Laubscher), la gynécologie-obstétrique (Dr Tolck), la médecine (Pr Malinverni) et la chirurgie (PD Dr Schneider et Dr Walder, adjoint), elle a nommé le **Dr Alexandre Schweizer**, actuellement médecin-chef du service d'anesthésiologie de l'Hôpital neuchâtelois - Pourtalès, au poste de médecin-chef du département d'anesthésiologie dès le 2 avril 2007.

La direction logistique a procédé quant à elle à la nomination de **M. Patrick Troesch**, architecte, au poste de responsable des constructions à partir du 2 avril. Cet engagement permettra de renoncer aux mandats confiés jusqu'ici à des mandataires externes par chacun des sites.

Médecine et oncologie sur le site du Val-de-Travers

Le Dr Dominique Piguet, chef du service de médecine du site du Val-de-Travers et responsable médical de la consultation d'oncologie décentralisée sur ce site, quitte l'Hôpital neuchâtelois à fin juin. Comme déjà annoncé, la consultation d'oncologie perdurera à Couvet, dans le cadre du département cantonal d'oncologie. La supervision du service de médecine est également garantie.

Un jour par semaine, en principe le vendredi, le Dr Albéric Bressoud, médecin adjoint, oncologue FMH au bénéfice d'une large expérience, assurera traitements et consultations d'oncologie médicale sur le site du Val-de-Travers. Les traitements seront dispensés par l'équipe infirmière d'oncologie cantonale, avec toute l'empathie et le professionnalisme qui la caractérise.

Concrètement, les patients oncologiques du Val-de-Travers pourront bénéficier, comme jusqu'ici, d'un traitement de proximité. La nouvelle organisation permet par ailleurs une supervision médicale cantonale de l'activité oncologique -répartie entre les sites de Couvet, de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès- sous la responsabilité du Dr Christian Monnerat.

Le Dr Piguet assure également jusqu'à fin juin la supervision du service de médecine du site du Val-de-Travers. Dans l'attente d'une solution intégrée durable, c'est le Pr Raffaele Malinverni, médecin-chef du département cantonal de médecine, qui assure cette supervision.

Le site du Val-de-Travers pourra ainsi poursuivre son activité, dans le cadre défini par les décisions du Conseil d'Etat et de la direction générale, garantissant à la population du Vallon les prestations de qualité qu'il a assurées jusqu'ici.

Contrat de partenariat signé avec La Providence

Un accord de partenariat a été signé par le conseil d'administration et la direction de l'Hôpital neuchâtelois et celle de La Providence. Cette signature permet la reconnaissance de La Providence comme établissement d'utilité publique et son subventionnement par l'Etat, via l'Hôpital neuchâtelois.

La Loi sur l'Etablissement hospitalier multisites (LEHM) est claire sur ce point : les établissements qui n'ont pas signé une convention d'intégration au 31 décembre 2006 ne peuvent être reconnus d'utilité publique et subventionnés que si leurs instances dirigeantes ont signé un accord de partenariat ou de collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois.

C'est désormais le cas de La Providence, dont les autorités ont signé avec l'Hôpital neuchâtelois un contrat de partenariat, valable pour 2007. Un véritable mandat de prestations sera élaboré et applicable dès 2008. Ce premier pas de formalisation de collaboration prévoit une intégration de La Providence dans les mesures d'adaptation du dispositif en lits et le respect par ce site partenaire de règles définies en matière de ressources humaines, de facturation, d'achat d'équipements et d'information.

Transposition, suite

Vous êtes nombreux à avoir fait recours contre le résultat de la transposition de votre salaire dans le système de la CCT Santé21. Chacun a reçu désormais une première réponse provisoire qui est en réalité une exhortation à la patience : en effet le Conseil d'Etat est maintenant saisi du dossier et il serait malvenu de prendre une position à l'interne de l'Hôpital neuchâtelois qui serait modifiée voire contredite par une prochaine décision du Conseil d'Etat.

La commission faîtière de la CCT Santé21 a fait des propositions qu'une délégation a pu présenter au Conseiller d'Etat en charge de la santé. Sans trahir de secrets, nous pouvons vous informer de la nature de ces propositions qui portent sur deux objets :

- Une garantie du salaire au montant 2007 sans diminution telle qu'elle avait été prévue en 4 ans, **pour les personnes en situation de surévaluation**. Cela signifie que le salaire restera constant jusqu'à ce que l'indexation de l'échelle des salaires dépasse éventuellement le montant versé cette année.
- Une prise en compte partielle de l'ancienneté dans l'institution jusqu'à un ajout de maximum 3 échelons pour les personnes dont le nombre d'échelons attribués aujourd'hui est inférieur à l'ancienneté dans l'institution.

Au Conseil d'Etat d'en décider !

Pour notre part, nous allons mettre à profit le temps qui nous est ainsi accordé pour revoir avec la commission de collocation l'évaluation de certaines fonctions qui présentent des différences entre les sites de l'Hôpital neuchâtelois, ce qui nous permettra de revoir certaines collocations. Ce travail devrait aboutir sur une éventuelle correction des salaires du mois de mai.

Nous aimerions rassurer les personnes qui, faisant confiance à nos études, n'ont pas déposé de recours : toutes les corrections que nous pourrions être appelés à faire leur seront également, le cas échéant, appliquées.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas facile de poursuivre son activité dans les incertitudes actuelles et nous vous sommes reconnaissants de la compréhension dont vous faites preuve non seulement dans le cadre de ce délicat dossier, mais également pour l'ensemble des prestations du département RH qui subit de plein fouet les contre-coups de ces difficultés et qui a ainsi quelque peine à s'organiser sereinement.

Nous vous rappelons à ce propos que notre « hot line » est à votre disposition au 032 854 47 48 pour toutes questions ou remarques.

Tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices du département RH vous remercient pour votre collaboration.

Blaise Della Santa, directeur RH

Fermeture d'une unité de soins sur le site de Pourtalès

En janvier dernier, le Conseil d'Etat a confirmé le constat d'un surdimensionnement de notre dispositif en lits de soins aigus (lits A) et la nécessité d'une réduction de 60 à 80 lits. Sur la base de l'occupation des unités de chirurgie du site de Pourtalès, la direction générale décide de la fermeture de l'une d'elles à partir du 1^{er} juillet prochain.

L'un des axes de la feuille de route, définie par la direction générale pour donner suite aux décisions du Conseil d'Etat, prévoit de ramener le dispositif en lits à un taux d'occupation dans la moyenne suisse, de manière à éviter les pénalités financières de la part des assureurs. Cette réduction est répartie entre La Providence et les sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds.

C'est dans ce cadre et sur la base d'une observation dans la durée du taux d'occupation du service de chirurgie, qu'a été décidée la fermeture de l'unité de chirurgie 2 du site de Pourtalès dès le 1^{er} juillet 2007. Les équipes concernées ont été informées directement par la directrice des soins, les ICS concernées, le médecin-chef de département et son adjoint.

La dotation sera ajustée en conséquence, sans licenciements grâce à une planification du non remplacement des départs. L'ICUS se verra attribuer une nouvelle mission.

La direction générale tient à remercier les équipes de chirurgie de Pourtalès de leur vision constructive des mesures prises et de leur implication dans leur travail au quotidien, pour le bien des patients.

Prévention et contrôle de l'infection (PCI)

L'Hôpital neuchâtelois dispose d'une unité de prévention et de contrôle de l'infection (UPCI) ayant pour but de protéger les patients, le personnel et les visiteurs des risques liés aux infections. Cette unité, rattachée à la direction médicale, est placée sous la responsabilité du Dr Philippe Erard, médecin adjoint PCI.

Les activités de l'unité ont pour objectifs généraux de contribuer à éviter la transmission des maladies contagieuses à l'Hôpital, de diminuer les risques infectieux dans les activités de soins et de contrôler les infections liées à l'environnement.

L'UPCI est active sur tous les sites de l'Hôpital neuchâtelois et elle est appelée à collaborer avec les services médicaux, de soins, paramédicaux, techniques et avec la pharmacie, la stérilisation, les services hôteliers, la médecine du travail et la sécurité. Un ou (des) référent(s) ont été désigné(s) pour chaque site et sont à votre disposition pour tous problèmes relatifs à la PCI:

S. Schneeberger (B. Duviard dès le 1 ^{er} juin 2007)	032 713 31 16	Sites de Pourtalès, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers
Ch. Ziegler	032 713 31 18	Sites de Pourtalès et de La Béroche
P. Vanderavero	032 967 26 64	Sites de La Chaux-de-Fonds, du Locle et La Chrysalide